



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Transports, Infrastructures et Mobilités
Pôle Régulation des Transports

Dossier suivi par : BL
Référence à rappeler : 15356

**ATTESTATION DE CONFORMITE
REGISTRE TR – INSCRIPTION**

Marseille, le 15/09/2023

L'entreprise **A.T. LOGISTICS** satisfait aux conditions d'inscription au registre électronique national des entreprises de transport par route. Cette inscription est subordonnée à la réalisation des formalités de déclaration auprès du registre de commerce et des sociétés conforme aux mentions suivantes :

- ▶ Forme juridique : Société par actions simplifiée
- ▶ Sièg de l'entreprise : C/O COWORKING BY ADEZIO (siren : 827 926 767)
20 avenue Véran Dublé
84300 CAVAILLON
- ▶ Capital social : 9 000,00 €
- ▶ Activité de transport :
 - Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules tous tonnages
 - Location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises*Gestionnaire de transport (pour information) : Hamza AFKIR ZAHRAOUI*
- ▶ Responsable légal : Hamza AFKIR ZAHRAOUI, président

Pour le Préfet de Région, La DREAL par délégation,
L'Adjointe du Pôle Régulation des Transports de l'URCTV

Françoise LUCZAK Signature numérique de
Françoise LUCZAK
francoise.luczak
Date : 2023.09.18 08:09:30 +02'00'

IMPORTANT : Ce document ne clôture pas la procédure d'inscription. L'autorisation d'exercer sera délivrée après information de la DREAL PACA par l'entreprise, au plus tard le 17/10/2023, que les formalités de déclaration auprès du registre de commerce et des sociétés ont été réalisées ; à défaut, la demande sera classée sans suite.

NB : Le fait d'exercer une activité de transporteur public routier, de déménageur, de loueur de véhicules industriels avec conducteur, alors que l'entreprise n'y a pas été autorisée est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende (article L.3452-6 du code des Transports).



Adresse postale : 16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3
Permanence TRANSPORT PUBLIC ROUTIER le lundi et le jeudi de 13h à 16h au 04 88 22 65 00

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/~~VOYAGEURS~~ PAR ROUTE (1)

Nous, **Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur**

né(e) le **2 novembre 1997** à **TETOUAN**

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009

Fait à **MARSEILLE**, le **31 décembre 2022** (5)

Frédéric TIRAN

- (1) Rayer la machine à écrire
- (2) Nom, prénom, lieu et date de naissance
- (3) Identification de l'examen
- (4) JQ L. 300 du 14/11/2000 p. 61
- (5) Cachet et signature de l'autorité ou de l'instituteur accréditée qui délivre l'attestation